



DEPARTEMENT
du RHONE

TARARE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

De TARARE

N° d'ordre : 1

OBJET :

**DÉBAT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE 2023**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 février 2023

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

SOUS-PREFECTURE
reçu le 21 FEV. 2023
VILLEFRANCHE s/S (Rhône)

Présents : M. Bruno PEYLACHON, Mme Marie-Christine PERRODON, M. Georges TAVERNIER, Mme Annie REYNARD, M. Maurice SADOT et Mme Catherine PÉRONNET, Mme Solange CELLE, Mme Béatrice VIGNON, M. Eric MOGÉ et Mme Fabienne VOLAY

Absentes excusées : M. Hichem CHOUIKHI (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine PERRODON)

Assistaient à la séance : Mme Gaelle GUILLOSSOU, Mme Laurianne CHAPUT et Mme Laurie ROZIER

Monsieur le Président expose que, conformément aux termes de l'article L.2312-1 du CGCT, les établissements publics administratifs des communes de plus de 3 500 habitants sont tenus d'organiser, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Président propose de débattre des orientations budgétaires du CCAS pour l'année 2023 à partir du rapport d'orientation budgétaire ci-annexé.

Le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité,

- atteste de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023.



Extrait certifié conforme au registre
Tarare, le
Le Président du CCAS